ABONNEMENS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . »» 20
Les abonnemens commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÉGE.

ANNONCES.
20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — Départs

de LIÉGE (station d'Ans pour	Matin.	Relevée.
Bruxel., Anvers et Gand	6 h. 35 m.	4 h. 35 m.

Prix du tran. des voyag.	Berl.	Dili.	char	wag
D'Ans à Bruxelles. . . .	8 20	6 90	4 75	2 80
» Anvers. . . .	8 70	7 50	4 95	3 »
» Gand.	11 15	9 45	6 40	3 85

DE BRUXELLES	Matin.	Relevée.
pour Liége (stat. d'Ans.	9 h 25 m	4 h 5 m
» Anvers	6 05	2 »
	9 25	4 05
	11 30	7 25
» Gand.	6 05	2 »
	9 25	7 25

D'ANVERS	Matin.	Relevée.
pour Liége (station d'Ans)	9 h 20 m	4 h. »
» Bruxelles.	6 »	1 55
	9 20	4 »
	11 25	7 20
» Gand.	6 »	1 55
	9 20	7 20

DE GAND	Matin.	Relevée.
pour Liége (sta. d'Ans	8 h. »	2 h 40 m
» Bruxelles. . . .	8 »	2 40
	10 5	6 »
» Anvers. . . .	8 »	2 40
	10 5	6 »

Départs supplémentaires.	Matin.	Relevée.
De Louvain pour Bruxell.	6 h. »	» »
» Anvers.	6 »	» »
De Bruxelles pr Louvain.	»	6 »
D'Anvers pr id.	»	7 25
De Gand pr id.	»	7 20

De Liége à Ans en omnibus, » 75 c. | Prix du transport des effets des voyageurs pr 100 k. — d'Ans à Waremme, » 80 c. — D'Ans à Tirlemont, 1 90. — D'Ans à Louvain, 2 50. — D'Ans à Malines, 3 50.
Distance : d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m.; d'Ans à Anvers 110.800 m., (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m.; d'Ans à Gand 144.700 m., (32 lieues) parc. en 5 h. 40 m.

FRANCE. — Paris, le 22 avril.

La séance de la chambre des députés a été ouverte aujourd'hui à 2 heures. M. Legentil donne lecture en présence de vingt députés du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi des sociétés en commandite. Une cinquantaine de membres arrivent pendant cette lecture. L'ordre du jour appelle la discussion du projet sur les justices de paix. M. Merlin parle contre le projet; MM. Muteau et Golbery prennent sa défense, mais ce dernier propose une modification par laquelle les juges-de-paix ne pourront être pris que parmi les licenciés en droit. M. le ministre de la justice déclare s'opposer d'avance à tout amendement qui tendrait à assujétir cette magistrature à un diplôme. Le bon sens et une conscience droite, voilà, dit-il, le brevet de capacité le plus incontestable d'un juge-de-paix. (Assentiment général.) La discussion générale est fermée. M. le président met aux voix le premier article qui est adopté sans opposition à quatre heures. M. Hébert parlait sur le second article.

— Une feuille quasi-ministérielle annonce que le ministère n'alloue que 100,000 francs au maréchal Soult, comme indemnité pour les frais de représentation de son ambassade à Londres.

— On lit dans le Moniteur :

« C'est sur une indication inexacte que le Moniteur de ce matin contient une note sur la composition de l'ambassade extraordinaire que le roi enverra au couronnement de la reine d'Angleterre. Nous devons ajouter à cette rectification qu'aucune nomination n'est encore faite.

— La chambre des pairs est saisie d'une pétition de 605 habitants de Paris pour la réunion définitive d'Alger à la France.

— M. le général Sébastiani donne un grand banquet au corps diplomatique.

— Le colonel anglais Smith, affidé de la reine d'Espagne, a remis au roi des Français, un mémoire très-remarquable sur les intrigues des cours étrangères en faveur de don Carlos. On assure que Louis-Philippe en a éprouvé une vive sensation, et que 12,000 soldats libérés seront enrôlés pour l'Espagne sous le commandement du général Fabvier.

— Le comte d'Essex a décidément épousé, en vertu d'une licence spéciale, la célèbre cantatrice miss Stévens. Le comte reconnaît 5,000 liv. st. par an à la comtesse (125 mille frs.)

— Mardi dernier, un écolier âgé de 14 ans s'est tué d'un coup de pistolet dans le ventre, près de Moulins. Il paraît qu'il n'avait pas d'autres motifs pour se porter à un tel acte que le chagrin qu'il éprouvait de retourner en classe après les vacances de Pâques.

— On fait déjà à Londres de grands préparatifs pour le couronnement de la reine Victoire et les principaux hôtels sont loués à des prix exhorbitans par les riches étrangers qui doivent assister à cette cérémonie. On fait des apprêts au château de St-James pour le grand-duc Alexandre fils aîné de l'empereur de Russie qui arrivera au mois de mai, et qui doit être logé dans les appartemens du roi de Hanovre.

Une feuille anglaise prétend que le roi et la reine des Belges, les ducs d'Orléans, de Brunswick, de Saxe-Cobourg, le prince et la princesse d'Orange et l'archiduc Charles d'Autriche, devront y assister.

Réception de Ben-Arach aux Tuileries.

Il y avait foule hier aux abords du château des Tuileries pour voir Ben-Arrach et les chevaux arabes qu'il devait présenter au roi de la part d'Abd-el-Kader; et à l'intérieur, chacun, suivant son privilége, s'était approché aussi près que possible du lieu de la scène.

A midi, le roi, entouré des princes et princesses, a reçu, dans le salon de famille qui précède la salle du Trône, Maloud-ben-Arrach, accompagné d'Achmet-Abouderbag et de Ben-Durand. L'envoyé d'Abd-el-Kader a présenté à S. M. les présens de l'émir, qui, dès la veille, avaient été transportés aux Tuileries, dans le salon qui suit la salle des Maréchaux, et disposés sur des tables; il y en avait pour le roi, pour la reine, pour les jeunes princes et princesses et pour Mme Adélaïde.

Tous les ministres étaient présens à cette réception, après laquelle le roi s'étant placé au balcon de la salle des maréchaux, a vu dans la cour les chevaux envoyés par Abd-el-Kader. On remarquait dans le nombre un cheval très-richement caparaçonné destiné à M. le duc d'Orléans. Les Arabes ont paru très-satisfait de la manière dont ils ont été reçus par la famille royale. Une collation leur avait été offerte à leur arrivée au château.

Lors de sa présentation, Ben-Arrach a adressé au roi une allocution qu'il a prononcée en arabe, et dont voici la traduction :

« A S. M. le plus grand des rois, le roi des Français, dont le nom a conquis chez toutes les nations une juste renommée de courage, de sagesse et d'équité, et qui a apporté dans le gouvernement de ses Etats l'intelligence la plus élevée et le cœur le plus magnanime. J'ai à faire connaître à Votre Haute Majesté que l'émir des croyans, Sidi-el-Hadj Abd-el-Kader, m'a envoyé vers elle pour lui présenter ses hommages sincères et respectueux. Il a voulu par là donner un démenti aux discours de nos ennemis, et confirmer hautement les discours de nos amis, qui ont constamment proclamé que l'émir était pleinement disposé à une paix durable et complète, et au perpétuel maintien de la bonne harmonie avec Votre Majesté, qui est l'orgueil de son siècle. La trahison, le parjure et la violation des traités ne viendront jamais de l'émir. Telle est la vraie et parfaite expression de ses idées. Il en prend à témoin le Dieu puissant qui voit la pensée au fond de nos cœurs. L'émir m'a donné une lettre pour la remettre à Votre Majesté. Il m'a ordonné également de lui offrir un présent, qui est peu de chose sans doute pour un souverain tel que Votre Majesté. Nous espérons pourtant que vous l'agréerez comme une preuve d'hommage et de dévouement à votre personne auguste. Que Dieu vous conserve, vous protége et vous garde longtems à nos vœux ! »

Le Roi a répondu:

« Il dira de ma part à l'émir Abd-el-Kader que je suis bien sensible à cette expression de ses sentiments envers moi, et que je reçois avec plaisir le présent qu'il est chargé de m'offrir. Dites-lui qu'il peut assurer l'émir de toute ma bienveillance : que j'espère que cette mission est un gage du prix qu'il attache à la position où il se trouve aujourd'hui envers nous. Il lui dira que nous désirons sincèrement la lui conserver; mais qu'il doit sentir que c'est à lui surtout qu'il importe qu'elle reste ce qu'elle est. Il peut compter sur notre disposition, sur notre exactitude à maintenir tous les arrangements qui ont été faits avec lui. Nous attendons la même réciprocité de sa part, et nous ne lui demandons rien de plus; mais nous lui demandons ce qui a été promis. C'est dans cette vue que l'émir doit agir pour ses intérêts; il ne retrouverait plus une position aussi avantageuse que celle qu'il a aujourd'hui, s'il cherchait à l'améliorer en dehors des termes convenus. Il doit sentir que c'est en y adhérant fidèlement qu'il enrichira son pays, et qu'il s'enrichera lui-même.

Le commerce est un bienfait qui ne peut venir qu'avec la paix. C'est donc le maintien de la paix, c'est donc le maintien de cet ordre et de cette sécurité protectrice des facultés humaines, qui mettront l'émir à portée d'élever sa nation au rang des nations civilisées. Vous avez pu voir, en traversant la France, à quel degré de grandeur et de prospérité la nation française s'est élevée par le développement de sa civilisation, par les progrès étonnants qu'elle a fait faire aux connaissances humaines, par le mouvement de son commerce et la sûreté de ses communications intérieures; enfin, par le repos et la liberté dont elle jouit paisiblement sous la protection de lois salutaires, fidèlement exécutées. Dites à l'émir que je l'assisterai de tout mon pouvoir dans la grande tâche de faire jouir ses compatriotes et lui-même de tous les avantages qui peuvent être à leur portée, et qui peuvent seuls assurer à ces populations un long avenir de repos et de prospérité. » (*Moniteur.*)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après une correspondance de Madrid, du 14, publiée dans le Mémorial bordelais, le comte de Toreno devait se mettre en route pour Paris, afin d'applanir les difficultés que rencontre l'emprunt.

— Au moment où le sénat votait sans amendement et à la presque unanimité le projet de loi sur l'emprunt, un courrier expédié par M. d'Espeja arrivait à Madrid, porteur, à ce qu'assurent les lettres de cette capitale en date du 15 avril, de dépêches adressées par M. Aguado au ministre des finances, à l'effet de lui annoncer qu'il ne devait plus compter sur son concours pour tirer l'Espagne de ses embarras financiers.

Nous croyons pouvoir assurer qu'en effet M. Aguado a retiré ses propositions. (*Commerce.*)

— On écrit d'Estella, 14 avril:

Les forces que don Carlos a réunies ici montent à 13,000 hommes bien armés et bien équipés, mais qui manquent de vivres, le recrutement extraordinaire ordonné par la junte de Navarre rencontre les plus grandes difficultés : pour éviter cette conscription, les hommes du pays cherchent asyle dans les endroits occupés par les christinos.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 24 avril.

La chambre des représentans ne s'est pas trouvée en nombre aujourd'hui; 49 membres seulement ont répondu à l'appel nominal. La séance a dû être renvoyée à demain midi.

— Hier après-midi, vers trois heures et demie, un sapeur-pompier pris de boisson s'est brulé la cervelle à la caserne du Vieux-Marché, à la suite d'une querelle survenue avec un de ses camarades. On assure du reste qu'il jouissait d'une conduite irréprochable et de la considération de ses chefs.

— La Gazette du Rhin et Moselle se plaint vivement du zèle que déploie le clergé dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg pour exciter le peuple à défendre l'intégrité du territoire belge contre la Hollande et même la Prusse au besoin. Des imprimés dans ce sens sont distribués en grand nombre dans les campagnes.

— Des mesures seront prises très-prochainement dans la station centrale de Malines pour faciliter le passage des voi-

---

FEUILLETON.

LETTRE D'UNE PENSIONNAIRE.

VI.

Liége, jeudi 16 mars 1837.

Croirais-tu bien, chère Zoé, que voici la quatrième fois que je recommence cette lettre? Je viens de froisser, broyer et jeter au feu trois feuilles de papier à demi noircies déjà des détails que je t'avais promis sur la soirée de samedi passé, et cela pour des motifs à la puissance desquels je ne me doutais pas que je dusse jamais céder. Je te le donnerais à deviner en mille que tu ne trouverais pas la raison qui m'a fait déchirer ma première lettre... — Ma chère, c'est que je la jugeais trop mal écrite et que j'étais mécontente de mon style ! N'est-ce point tout-à-fait plaisant? Aussi je te permets d'en rire : j'en suis encore à me demander d'où me venait cette subite prétention au bien dire. Je suis fâchée à présent de n'avoir point conservé cet échantillon de style épistolaire précieux; j'aurais pu le produire comme titre d'admission dans une académie de bas-bleus : l'hôtel Rambouillet eût envié mes digressions métaphysiques sur l'amour et mes divagations intimes sur la poésie de l'ame... Le ciel était gris ce matin et mes pensées tournaient à Lamartine. A midi, le tems avait changé, et après une grosse giboulée, le soleil avec ses rayons jaunes, égayant ma chambre, désidéalisa ma mélancolie; les pensées que je me complaisais à développer sous l'influence poétique d'un ciel gris, je les trouvai souverainement ridicules sous un ciel bleu : je ne puis, chère, m'empêcher de soupçonner que je suis une machine bien incomplète, quand je vois mes dispositions dépendre d'un nuage et varier selon les nuances qui tour à tour dominent là haut.

Ma seconde lettre écrite sous des inspirations tout autres, je l'ai déchirée, Zoé, parce qu'elle me semblait folle : je te disais des choses vraiment extravagantes; et comme presqu'à chaque ligne réapparaissait le nom de monsieur Mauriel, tu aurais pu croire bien des choses qui ne sont pas : Dieu merci, la tête ne m'a pas encore tourné.

C'est singulier pourtant ! Passant sans transition d'un extrême à l'autre, après m'être laissé aller à cette fougue d'épanchement désordonné, je me suis froidement raisonnée, et j'ai eu la lâcheté de céder aux conseils d'une circonspecte hypocrisie. J'avais pris le parti de tronquer les faits pour te cacher ce qui se passe dans mon cœur, conçois-tu cela, Zoé? Je voulais mentir, à toi !... cet accès-là, par exemple, n'a pas duré long-temps; j'ai bientôt rougi de ma faiblesse : je veux décidément ne rien te déguiser, dussé-je souffrir dans la suite de tes observations railleuses ou raisonnables.

Et d'abord, Zoé, je t'avouerai franchement que, s'il n'aimait pas Julie, je l'aimerais.. — Ne vas pas cependant t'imaginer que je suis sous le coup d'une sympathie romanesque, et tu peux en conscience m'épargner l'application du système des âtomes crochus. Les âtomes crochus n'entrent pour rien dans la nature générale de mes affections, et tu dois comprendre qu'il n'est pas question ici d'amour, mais d'une simple préférence : il me plait, et cela se réduit là. Si je l'aimais de cet amour que les romanciers ont mis en vogue, de cet amour ardent, frénétique et corrosif qui ronge et brûle, j'éprouverais une jalousie atroce contre Julie, et pourtant je te jure qu'il n'en est rien : par contre, je ne jurerais point que ma sœur fût à l'abri des tortures de ce sentiment à mon égard : elle en a la fièvre, elle en maigrit : dès la première visite qu'il nous a faite, j'ai jugé de l'état de trouble jeté dans son ame.

Si je me le rappelle bien, je t'ai dit que nous avons chanté un *duo* de *Robert*. Ce n'est pas sans peines, sans de pressantes instances qu'on est parvenu à l'engager à chanter. Il s'y refusait absolument; d'abord sous prétexte qu'il était en uniforme, et qu'il ne trouvait rien de ridicule comme de roucouler une romance sous l'habit militaire.

— Qu'a cela ne tienne, dit Auguste en se levant, nous pouvons faire de *vous* un moine.

Il se leva avec empressement et sortit; il rentra au bout de quelques minutes portant un domino noir qu'il avait fait faire dernièrement pour aller au bal du théâtre, où l'appelait une lettre, signée Anna, dont il présumait merveilles, et qui ne lui valut qu'une aune de pied de nez à partager avec une vingtaine d'autres jeunes gens gratifiés, comme lui, d'un poulet conçu dans les mêmes formules et portant les diverses signatures d'Amanda, Augusta, Camilia, et tous les A du calendrier romantique; on soupçonne fort monsieur le directeur du théâtre d'être l'auteur de cette circulaire adressée à ce que nous avons de mieux en fait de cavaliers, dans le but de peupler le bal du dimanche gras d'ordinaire assez maigre; et, à part les victimes de cette mystification, on a généralement trouvé la plaisanterie assez bonne. Bref, ce domino auquel j'avais moi-même travaillé la veille du bal à grands renforts de faufilés, Auguste l'apportait à monsieur Mauriel...

— Tenez! lui dit-il, affublez-vous de cette révérende robe et chantez-nous le moine de Mayerbeer; nous savons que personne ne s'en tire mieux que vous.

L'idée fut applaudie par tout le monde, et Monsieur Mauriel lui-même l'accueillit avec bonne grâce. Il passa le domino au-dessus de son uniforme, et quand il l'eut noué de manière à cacher le col de son habit, l'officier disparut pour faire place à l'artiste. Il était vraiment beau ainsi! Cet ample vêtement lui donnait un caractère tout-inhérent à la circonstance; ses cheveux, d'un noir jais, son teint bronzé l'auraient fait ressembler à un inquisiteur espagnol, si la vivacité et l'assurance de son regard n'eussent juré trop sensiblement avec l'habit qu'il portait. Il entra avec esprit dans son nouveau rôle, et, nous épargnant toutes les simagrées si ordinaires aux chanteurs, il s'approcha du piano et me pria de commencer. Je tremblais en préludant, ce qui m'arrive toujours lorsque je joue devant des personnes que je ne connais pas, mais cette fois je tremblais aussi un peu pour lui; car, à l'entendre parler, on ne soupçonnerait jamais qu'il possède une voix de basse capable de descendre au *fa*. Il a l'organe le plus doux, le plus agréable, le plus pur que j'aie jamais remarqué dans un homme. Il tremblait peut-être un peu aussi de son côté, car il me pria de recommencer le prélude. Toutefois, il se remit bientôt, et attaqua franchement les premières notes de cet admirable chant. Toutes les personnes qui ne tenaient point de cartes en main vinrent silencieusement se ranger derrière nous, et, insensiblement, le calme le plus parfait régna dans le salon. On n'entendait plus que le bruit mat des cartes tombant sur le tapis et qu'on relevait avec précaution. Ce silence, pour ainsi dire religieux, n'était troublé que par les saillies inconvenantes de mon cousin Adalbert, qui jouait à la table de Julie : on eût dit qu'il y mettait de l'intention. J'étais furieuse contre lui : c'est bien l'être le plus insipide de la terre. Il se pique d'être un joueur de première force au whist, et il a la tête farcie d'une foule d'adages et de mots banals qu'il lance incessamment à la tête de son partner ou de ses adversaires.

— Du cœur, disait-il en renflant sa respiration, bien malade qui en meurt !

Et un instant après :

— Ah ! vous tournez le deux de pique? Vous devez avoir cinq atouts dans la main; je parie que vous avez cinq atouts !....

Il ne manque jamais, le vieux célibataire qu'il est, de répéter qu'il sera heureux en ménage parce qu'il est malheureux au jeu. Il ne s'en tint pas là ce jour-là, et il s'avisa de vouloir renchérir sur son esprit coutumier. Dans l'intervalle de la première reprise du chant, ce maudit bavard s'écria :

— Pique? j'ai l'as.... Gélas était un excellent acteur!

Et comme il trouvait apparemment sa pointe délicieuse, il se prit à rire lourdement en appelant l'approbation de ses voisins, mais il n'obtint que des *chut* réitérés, qui eussent corrigé tout autre impertinent que lui. — Figure-toi, chère, que M. Mauriel mettait dans son chant une expression si bien sentie, si pénétrante, que la plupart des joueurs avaient, de concert, déposé les cartes pour lui prêter une oreille plus attentive, et quand il en vint à proférer, avec un dramatique éclat, ces trois mots si énergiquement notés : « je suis maudit !... », il y eut dans toute l'assemblée une rumeur sourde, suivie d'un silence plein d'émo-

fures d'une voie sur l'autre, notamment au moyen de plates-formes; mais il sera, au préalable, nécessaire de disposer autrement le rail-way. Tout fait espérer aussi que la 2e voie entre Bruxelles et Anvers sera achevée pour une époque très rapprochée. (MONITEUR.)

LIÉGE, LE 25 AVRIL.

DERIVATION DE LA MEUSE.

(1er article.)

La construction d'un quai de hallage est une chose d'une telle importance pour la ville de Liége, elle se rattache à tant d'intérêts divers, elle tient de si près au bien-être d'une partie de la population, qu'il n'est pas surprenant que tous les journaux se soient hâtés d'annoncer le renvoi à la ville des plans qui avaient été envoyés à l'examen du gouvernement. C'est sans doute à l'empressement qu'ils ont mis à faire connaître aux habitants un événement auquel se lie si intimement l'avenir de leur ville, qu'il faut attribuer le peu de détails qu'ils ont donnés sur l'avis de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées. Comme il importe cependant que l'opinion soit promptement éclairée sur une question aussi grave, nous allons suppléer à ce silence, et discuter le choix du meilleur mode de dérivation à adopter.

Des divers plans présentés pour remplacer celui qui est actuellement en voie d'exécution, deux étaient de M. Franck, les Nos 1 et 3; un troisième était de M. Chevron, un quatrième de M. Renoz, et un cinquième de M. Vankerberghen.

Le conseil des ingénieurs des ponts et chaussées a rejeté unanimement le plan N° 1 de Franck, comme offrant trop peu de garantie à la navigation. Ce premier plan n'était qu'une rectification insignifiante du tracé actuel; il était modelé sur celui qu'on exécute maintenant; seulement il l'améliorait, en ce qu'il en diminuait la courbe, qu'il adoucissait l'angle du Séminaire, et qu'il rendait visible aux bateliers la passe du pont de la Boverie, et cependant, malgré ces avantages incontestables, MM. les ingénieurs l'ont déclaré mauvais et rejeté. Qu'eusent-ils donc dit s'ils avaient eu à exprimer, d'une manière explicite, leur opinion sur l'ouvrage que l'on fait aujourd'hui?

Le plan de M. Chevron est trouvé bon, mais il a paru trop gigantesque. Ces Messieurs le repoussent comme ne pouvant être en rapport, dans l'exécution, avec les ressources de la ville, et parcequ'il exigerait, disent-ils, des travaux dont la durée dépasserait une génération.

Mais ces considérations là ne nous semblent pas de nature à faire naître des obstacles impossibles à surmonter. Sans doute les ressources ordinaires de la ville ne suffiraient pas à l'exécution de ce plan. Il faudrait un emprunt considérable pour la mettre en état de commencer ce travail. Mais le produit qu'elle retirerait de la vente des terrains qui deviendraient disponibles, si elle se réservait l'entreprise, la ferait rentrer en peu de temps dans les fonds qu'elle serait obligée de dépenser.

Il y a mieux cependant à faire. Ce serait de provoquer la création d'une vaste société qui, sous sa surveillance et aux conditions qu'elle lui imposerait, se chargeât de ce grand et beau travail. L'exemple de Bruxelles est là. Une société vient de s'y former, sur la plus large échelle, pour l'agrandissement et l'embellissement de la capitale, et son but n'est rien moins que d'ajouter une nouvelle ville à l'ancienne. Or ce qui se fait à Bruxelles peut également se faire chez nous. Les capitaux ne manqueraient pas à une semblable entreprise, dont le succès est certain, et dont les bénéfices augmenteraient en raison de l'importance que Liége acquerrait dans un avenir peu éloigné.

La durée des travaux pour exécuter ce plan, qui donnerait une dérivation en ligne droite, ou à peu près, de la Chapelle de Paradis jusqu'au nouveau pont, n'excéderait pas de beaucoup celle qu'il faut pour exécuter le plan de M. Franck. Sans doute il faudrait un espace de temps assez long pour peupler d'habitations le terrain qui resterait libre sur la rive gauche. Mais l'intérêt particulier serait assez actif pour tirer de ces terrains le parti le plus prompt et le plus fructueux, et nous pensons que, grâce au perfectionnement des moyens d'exécution et à la somme des capitaux lancés dans l'entreprise, quinze ans suffiraient pour achever ce grand ouvrage.

L'obstacle le plus sérieux, à notre avis, résiderait dans les difficultés de faire disparaître les dangers de la navigation. Pour lutter avec avantage contre la force et la rapidité des courans, on est très-souvent obligé de substituer la ligne courbe à la ligne droite, surtout quand on est placé, comme ici en face d'une rivière ou d'un fleuve dont l'impétuosité est à craindre. Or, l'adoption du mode de dérivation proposé par M. Chevron, loin d'écarter ces dangers, les rendrait, de l'avis de la plupart des gens de l'art, plus grands qu'ils ne le sont aujourd'hui, en augmentant la rapidité du courant. Préviendrait-on cet inconvénient en creusant, à la Meuse, un lit plus profond? C'est une question qui n'a pas encore été mûrement examinée et qui cependant mériterait de fixer, avant tout, l'attention des ingénieurs et des savans. Le surcroit de dépenses qui résulterait de ces travaux d'approfondissement, s'ils étaient indispensables, ne serait pas si grand; les frais de main-d'œuvre seuls seraient plus considérables. Mais faut-il reculer devant un pareil sacrifice, quand il s'agit de l'exécution d'un ouvrage aussi utile, et de la réalisation d'une conception qui ferait de Liége une des plus grandes et des plus belles cités de l'Europe?

Un grand nombre d'intérêts particuliers se sont coalisés contre ce plan et ont fait entendre de vives doléances sur la dépréciation de valeur qui résulterait de son adoption pour les terrains du quartier d'Avroy surtout. Le quai disparaîtrait en quelque sorte, et la situation si pittoresque de cette partie de la ville, dont le séjour est aujourd'hui si agréable, y perdrait. Mais on peut objecter la même chose contre toutes les constructions nouvelles, qui nécessairement nuisent aux anciennes; si l'on se laissait arrêter par de telles considérations, il faudrait à l'avenir se croiser les bras et, de crainte de déplaire à quelques propriétaires, ou de porter atteinte à leurs intérêts, renoncer à toutes les innovations utiles.

Mais ces plaintes ne sont pas même fondées. Le quartier d'Avroy, grâce aux nouvelles communications qui s'y ouvrent, et à sa proximité de la station du chemin de fer, sera toujours bien partagé. Il deviendra en peu d'années, le centre d'un mouvement commercial et industriel très-étendu, et rivalisera, sous ce rapport avec les autres quartiers les plus animés de la ville. D'un autre côté, si le plan de M. Chevron s'exécutait, l'Avroy ne serait plus aussi éloigné de la ville proprement dite; il s'y relierait plus directement, par l'agrandissement même de l'enceinte de celle-ci, et de son développement dans la direction du Sud. Si donc ce quartier y perdait un de ses principaux agrémens, qui est son voisinage de la Meuse, sa contiguité avec la rivière, il trouverait une large compensation dans l'avantage que nous venons d'exposer.

Par arrêté royal en date du 21 avril:

Le sieur Grisard (Philippe), actuellement adjudant-major à l'état-major du colonel en chef de la garde civique de Liége, est promu au grade de lieutenant-colonel et chargé des fonctions de chef d'état major, en remplacement du sieur Bertrand (F.-W.), démissionnaire.

Le sieur Terwangne (Victor), lieutenant quartier-maitre de la 3e légion de cette garde, est nommé capitaine adjudant-major à l'état-major du colonel en chef, en remplacement du sieur Grisard, promu au grade de lieutenant-colonel.

Le sieur Deveux (Alphonse) est nommé capitaine quartier-maitre de la 3e légion de la même garde, en remplacement du sieur Samuel (Ch.-J.), dont la démission est acceptée.

— Un arrêté royal du 23 avril, autorise l'établissement, d'un commissariat de police à Tongres (Limbourg).

Le sieur Cousturier (Charles-Jacques) est nommé commissaire de police à Tongres.

— Un arrêté de la même date autorise M. l'évêque du diocèse de Liége, à accepter, pour et au nom de l'évêché, la donation entre-vifs, faite par la Dlle Huysmans (Marie-Joseph), de l'ancien couvent des Capucins, avec jardin et dépendances, situés à Maeseyck, à la charge de l'employer à un établissement pieux, charitable ou d'instruction publique.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Meuse* du 24:

« La nuit dernière, la croix de la mission plantée sur le cimetière de Tilff a été renversée par d'impies malveillants. Déjà dans la nuit de samedi au dimanche, on avait brisé et enlevé deux lanternes placées aux deux côtés de la croix. Ce matin la croix gissait étendue sur le sol du cimetière. Ainsi a été audacieusement profané l'emblème révéré et inoffensif de la religion, à la grande désolation des fidèles de Tilff.

— On lit dans un journal:

M. de Stockmar, conseiller intime du roi, est en ce moment à Londres, et négocie, dit-on, le mariage de la reine d'Angleterre avec un prince de Saxe-Cobourg.

— L'*Organ fur Handel* de Cologne publie le rapport de la chambre de commerce de cette ville adressé au roi de Prusse, dans lequel on dit que le *commerce des denrées coloniales* ne se relèvera pas aussi long-temps que le chemin de fer d'Anvers à Cologne n'aura mis cette dernière ville en ligne directe avec les ports de mer.

— Catherine Willems, épouse Bournons, née en 1799, demeurant à Malines, Grand-Fossé-aux-OEufs, est accouchée de deux garçons et une fille. Cette femme a eu déjà quinze enfants, dont huit fils et quatre filles sont encore en vie.

Il vient de paraître à l'imprimerie et librairie de M. Riga, quai d'Avroy et rue Royale, à Liége, une brochure grand in-16 de 31 pages, intitulée: ESSAI SUR UNE NOUVELLE NOMENCLATURE DES COULEURS APPLICABLES A TOUTES LES LANGUES, donnant à chacune des innombrables teintes ou nuances de couleurs que les coloristes distinguent à la vue, un nom dont les lettres indiquent exactement la quantité proportionnelle de chacune des couleurs simples dont le mélange produit la teinte nommée, par Ch. N. Simonon.

C'est aujourd'hui que la chambre des représentants reprend ses travaux. Il est permis d'espérer qu'elle daignera enfin s'occuper du projet de loi sur le timbre. Plus d'une fois, dans le cours des sessions précédentes, elle a invité le gouvernement à faire droit aux légitimes réclamations des journaux, et maintenant que M. le ministre des finances lui a soumis la proposition qu'elle réclamait de lui, elle a déjà laissé passer six mois sans prendre de résolution. Un plus long retard serait injustifiable. La question du timbre a été longuement débattue par les journaux, et la chambre doit être maintenant assez éclairée pour prendre un parti en parfaite connaissance de cause.

Sur cent et deux représentants, ne s'en trouvera-il pas un qui veuille inviter la chambre à mettre à l'ordre du jour le projet de loi sur le timbre? Sur huit ou dix anciens journalistes qui siégent à la chambre, ne s'en trouvera-t-il pas un qui veuille engager ses collègues d'aujourd'hui à compâtir à la position de ses confrères d'autrefois, et qui leur propose d'accorder à la presse un dégrèvement plus important que la réduction dérisoire proposée par la section centrale?

(OBSERVATEUR.)

— La partie du chemin de Liége à la frontière de Prusse, est celle qui présente le plus d'obstacles dans son exécution: le Luxembourg avec ses montagne n'offrirait pas plus de difficultés au passage d'un rail-way que cette section. Si nous sommes bien informés, il n'y aura pas moins de 12 souterrains ou tunnels à percer dans le calcaire ou le grès, la plupart d'une longueur de 3 à 400 mètres, sans compter un plus grand nombre de ponts, viaducs, aqueducs et buses, nécessités par le passage de la tortueuse rivière de la Vesdre et les accidents de terrain. Selon toutes les prévisions, il faut au moins six années pour l'achèvement complet de ces travaux, et cependant rien n'est commencé. Il y a trois ans que le projet est à l'étude, et le tracé n'est pas encore arrêté, si l'on doit en juger par les relations qui ont eu lieu récemment entre nos ingénieurs et les directeurs du chemin de fer de Cologne. Que l'on y prenne garde, si l'on ne veut que malgré l'avance que nous avons prise, nous ne soyons dévancés par nos voisins de ce côté.

---

tion, qui dénotait l'attention unanime: un artiste payerait un succès de ce genre au poids de l'or; eh bien! ce fut précisément ce moment que M. Adalbert choisit pour dire à Julie:

— Madame, vous avez oublié l'honneur.... que vous aviez dans la main.

Je ne sais s'il appuyait expressément sur ce mot, et si ma sœur saisit son intention, mais elle lui répondit sèchement et d'une façon très-distincte:

— Monsieur, vous m'ennuyez!

Adalbert ne se le tint pas pour dit, et répliqua avec un sang-froid désespérant:

— Votre partner en avait deux; vous ne les marquerez point, et vous avez manqué la levée parce que vous avez aussi oublié que votre neuf de cœur était treizième: ce qui nous fait partie et rober, vu que nous étions à neuf.... deux de partie et deux de rober, quatre; une de levée, cinq; cinq fiches, s'il vous plait?....

Il faut être doué d'une patience angélique pour supporter, sans crispations, ces abominables interruptions. Mauriel, ma chère, n'eut pas l'air de s'apercevoir de cette fâcheuse persistance et acheva tranquillement son air. Des bravos et des applaudissemens, partis de tous les coins, le récompensèrent, de sa complaisance. Tu sens que je fus obligée de joindre mes complimens à tous les autres, et je ne le fis pas sans un certain embarras; j'avais chaud, chaud!.... Mon front ruisselait. Il me dit, sur ma manière d'accompagner, des choses qui m'eussent paru triviales dans tout autre bouche, et qui, partant de la sienne, m'ont paru fort agréables, peut-être à cause du timbre tout-à-fait prestigieux de sa voix, et de la grâce avec laquelle il la module.

Comme j'étais tournée vers M. Mauriel, et que la table où jouait Julie était derrière lui, il me fut facile de voir que ma sœur ne partageait point l'engouement général; elle avait de petites convulsions, elle tripignait; elle était, comme on dit, dans ses petits souliers: je pense que ce n'est pas sans un vif déplaisir qu'elle voyait M. Mauriel causer avec moi. Elle me demanda deux fois de suite si je ne désirais pas la remplacer à la table de whist; ce que je refusai avec une obstination foncièrement motivée.

Monsieur Mauriel sous son habit de moine improvisé avait les mouvements si naturels, si dégagés, que personne, ni moi, ni lui-même, ne songions à le lui faire quitter: Julie fut la première à s'en apercevoir et dans le but sans doute de l'empêcher de chanter encore, elle lui fit observer que le domino devait le gêner beaucoup. Il se disposait donc, à l'ôter lorsque quelqu'un demanda qu'il voulût bien chanter un duo ou un nocturne. Il eut la bonté de ne point se faire prier.

— Je sais à peu près, me dit-il, tout le rôle de Bertram...

Ma chère, je ne sais comment j'osai me hasarder à lui dire que j'avais étudié quelques passages du rôle d'Alice, et nous chantâmes... Ma voix assez peu rassurée d'abord, prit de l'aplomb, protégée par la sienne, et si j'en crois mon oreille, je n'ai jamais vocalisé avec plus de justesse et de précision. Quand nous cessâmes, Julie était en pleine discussion avec Adalbert. Selon toute apparence, elle avait été fort violente, et cependant je n'en avais rien entendu jusqu'alors. Il s'agissait d'une couleur que Julie avait coupée quoiqu'elle en eût le six et le sept dans la main; je vis le moment où Julie impatientée et poussée à bout allait lui jeter les cartes à la figure, et, réellement, je ne sais si à sa place je me serais aussi sagement contenue.

— Si c'était votre première distraction de ce soir, ma cousine, lui objectait-il, sans cesse, je dirais: passe! mais nous pouvons les compter par douzaine: vous êtes prodigieusement distraite; vous n'êtes nullement au jeu, et je parie dix contre un que des combinaisons, toutes étrangères au whist, vous travaillent l'esprit.

Dans le cas où un tel pari eût pu se vérifier, j'aurais tenu moitié pour mon cousin; car la pauvre Julie, de plus en plus exaspérée par ses brocards et agitée par des mouvemens secrets dont je me rendais facilement compte, à part moi, témoignait un emportement tout-à-fait en opposition à cette belle présence d'esprit que je lui avais reconnue jusqu'alors. Il fallait que le dépit qui la consumait fût bien vif pour lui faire à ce point oublier les convenances: elle appela Auguste, lui remit ses cartes, et vint s'asseoir à côté de moi.

Mets-toi à ma place, chère Zoé, et juges de mon embarras: je ne savais plus que balbutier, je n'osais point lever les yeux. Je ne sais si je me trompe, mais je crus observer aussi un changement dans le maintien de Monsieur Mauriel; son attitude devint gênée et son langage plus contraint. Quant à Julie, elle reprit bientôt ses aises, et, pour la seconde fois, elle insista pour que M. Mauriel ôtât son costume monastique. Elle était parvenue à ses fins; car c'était évidemment le condamner à ne plus chanter.

Ce qui me plait surtout dans Monsieur Mauriel, c'est le calme et la dignité gracieuse de ses manières qui imposent même à Auguste. Ce gamin, à son entrée dans le salon, avait commencé par le traiter assez familièrement, et l'appela même une fois *mon vieux*, petit mot d'amitié qui, par parenthèse, m'avait singulièrement choqué; mais M. Mauriel accueillit ses avances d'écolier avec tant de froideur, que bientôt au *tu* de la camaraderie d'estaminet succéda le *vous* de la bonne compagnie: je sus gré à mon frère de cet hommage qu'il rendait à une supériorité incontestable.

Je parle de la supériorité de M. Mauriel comme si j'avais déjà pu apprécier toutes les qualités qui le distinguent; tu sens, chère, qu'il y a dans les causes de mon admiration pour lui, jusqu'à présent, plus de présomption que de réalité: ce qu'il y a de certain, c'est que, dussé-je pour la troisième fois t'ennuyer de la même expression: il me plait. C'est un homme qui, tout jeune qu'il est, a beaucoup vu, beaucoup appris: il ne fait point parade des fruits de son expérience; mais on voit qu'il aime à nourrir sans pédantisme la conversation. Il m'amuse enfin sérieusement, au contraire de tant d'autres qui m'ennuient au suprême degré, alors qu'ils se battent les flancs pour me divertir par les efforts de leur esprit.

Si ce qu'il raconte est vrai, il est doué d'une facilité prodigieuse. Il y a six mois, il ne s'était jamais mis en tête de vouloir chanter, lorsqu'il lui arriva, devant le chef d'orchestre du théâtre, grand connaisseur et homme de mérite, de frédonner à la volée la chanson du capitaine Jean, dans le *Serment*. L'artiste fut frappé de la qualité de sa voix et de la justesse de ses intonnations: étonné d'apprendre qu'il ne s'était jamais occupé de musique, il l'engagea fortement à en étudier les premiers élémens et s'offrit à lui servir de maitre; Mauriel accepta ses leçons, et en quelques mois, lui qui ne savait pas solfier, est devenu un chanteur plus qu'ordinaire, et lit la musique aussi couramment que moi qui, depuis huit à dix ans, martyrise mon piano.

Enfin, Zoé, cette soirée ne me laisserait dans la mémoire que des souvenirs pleins d'agrément si, dans le cours de la conversation entre lui, Julie et moi, il ne m'était échappé un velours en comparaison duquel pâlissent les cuirs les plus atroces. Nous parlions des divers artistes dont la Belgique a le droit de se glorifier et qui honorent leur patrie par leurs succès. Nous citions Bériot, Hauman, Massart, Servais, Batta, le petit Vieuxtemps et d'autres encore.

— Je n'ai jamais entendu Vieuxtemps, dit-il.

— Pour moi, dis-je, je le considère comme instrumentiste, au moins aussi s'habile que Prume que vous avez entendu, sans doute.

Ma chère, il fut assez indulgent pour réprimer cette expression sardonique et involontaire qui nous échappe lorsque de pareilles fautes frappent nos oreilles; mais quand ce malheur nous arrive, nous nous en apercevons toujours assez tôt nous-mêmes; je n'en aurais peut-être pas tant souffert si Julie n'avait pas été là; mais elle ne dissimula qu'à moitié le bien-aise qu'elle en éprouvait, et son sourire dénotait une satisfaction malicieuse qui me transpercait jusqu'au fond de l'ame. J'en ressentis une crampe des plus cuisantes.

Tous les pores de mon front s'humectèrent, et la paume de mes mains devint à l'instant chaude et moite, au point d'imprégner les mitaines de soie que je portais. Tu dois te souvenir, chère, de ce que nous appelions en pension un coup de soleil; eh bien! résume en une seule toutes les sensations que les coups de soleil t'ont fait éprouver, et tu

— Nous lisons dans une lettre de Berlin, du 10 avril, publiée par le *Mercure de Franconie*:

« Nous apprenons que le gouvernement a fixé à l'archevêque de Posen un délai pour retirer sa circulaire, passé lequel un procès lui sera intenté pour crime de haute trahison, attendu qu'il a excité les sujets du roi à la désobéissance envers le roi et le souverain. Le gouvernement n'a à sa disposition aucun autre moyen légal pour réprimer un pareil délit. D'ailleurs si, dans cette circonstance, il montrait la moindre faiblesse, les populations peu civilisées du grand-duché de Posen n'en deviendraient que plus hardies, et l'on devrait s'attendre à des désordres dont les suites seraient sanglantes.

« Quant à l'affaire de Cologne, l'office de médiateur et de conciliateur est réservé au général de Lepel, aide-de-camp de S. A. R. le prince Henri de Prusse, qui réside depuis plusieurs années à Rome, et probablement S. A R., qui est intimément liée avec les cardinaux les plus influens, secondera les efforts de son aide-de-camp.

« Le différend de Cologne a fait le plus grand tort à la cause de don Carlos. Le comte Monsteria, son agent, qui avait d'abord conçu les plus belles espérances, se trouve maintenant dans la position la plus fausse. Il quittera bientôt notre ville; car il reçoit en ce moment l'accueil le plus froid de la part des légitimistes eux-mêmes, qui d'abord lui avaient témoigné la plus vive sympathie. »

Cour d'assises. — Avant-hier lundi s'est ouverte la 2e session de la cour d'assises, sous la présidence de M. le conseiller Haenen.

La première affaire dont elle a eu à s'occuper était celle de l'huissier Ribeaucourt, de Hannut, accusé de faux dans un acte public et authentique : les débats ont révélé que cet homme agissait en tout avec négligence, et que le fait qui lui était imputé devait encore être attribué à cette funeste habitude plutôt qu'à une intention coupable Dans ces circonstances, le ministère public lui-même a conclu à l'acquittement de l'accusé, et, après quelques minutes de délibération, le jury l'a consacré par son verdict.

Parmi les jurés qui siégeaient dans cette affaire, se trouvait un habitant de la campagne, qui ne comprenait que le flamand; toute la procédure cependant s'instruisait en français; il a donc fallu recourir à un interprète pour lui faire comprendre l'arrêt de mise en accusation et les dépositions des témoins.

Ne conviendrait-il pas de s'assurer d'avance de la portée de l'instruction de quelques jurés, afin d'exercer le droit de récusation à l'égard de ceux qui pourraient se trouver dans le même cas ?

Dans sa séance d'hier, la cour d'assises a condamné à six années de réclusion, la nommée Marie Petit-Jean, servante chez le sieur Donckier, à Huy, et qui avait détourné, au préjudice de celui-ci, une somme de 80 francs environ.

Depuis quelque temps, les vols domestiques deviennent de plus en plus nombreux. En présence des gages si élevés que l'on paye aujourd'hui aux domestiques, ce fait est assez surprenant; nous croyons en trouver l'explication dans les peines par trop sévères que la loi commine contre les crimes de cette nature : elles sont cause que beaucoup de personnes qui ont à se plaindre de la fidélité de leurs subordonnés, gardent le silence et leur assurent par là une funeste impunité. — D'après le nouveau projet de code pénal, tous les vols domestiques seraient correctionnalisés; nous ne pouvons que faire des vœux pour que ce projet soit promptement discuté.

BÉNÉFICE DE Mmes. CLÉMENCE ET THÉODORE.

A la fin de l'année théâtrale, après tant de spectacles et de concerts, une représentation ordinaire ne suffisait plus pour attirer la foule. Mmes. Clémence et Théodore l'ont senti ; une représentation à leur bénéfice aura lieu demain jeudi ; deux jolis vaudevilles nouveaux, le 3e acte de *Robert*, et le 4e de *Gustave*, composent le spectacle; ces deux actes, les plus beaux de ces deux belles pièces, suffiraient pour attirer la foule. Mais Mmes. Clémence et Théodore, en composant ainsi leur bénéfice, auraient-elles douté de la bienveillance du public; croyaient-elles que la composition du spectacle pouvait seule faire faire recette; ce serait une erreur; nous nous rappellons la grâce, la gentillesse qu'elles ont montrées dans la plupart des rôles dont elles ont été chargées; nous savons les services que ces deux dames ont rendus à l'administration depuis l'ouverture du théâtre. Le public, nous l'espérons, ne sera pas ingrat ; il s'empressera de saisir l'occasion qui se présente de donner à nos deux jolies amoureuses une preuve de l'intérêt et de la bienveillance qu'elles ont si bien mérités.

VILLE DE LIEGE.

Le collége des bourgmestre et échevins informe les porteurs d'obligations de l'emprunt de 394,000 frs. pour les pillages de mars 1831, qu'en exécution des réglemens adoptés pour cet emprunt, un quatrième tirage entre les obligations non remboursées a eu lieu publiquement en séance du collége de ce jour, que le sort a désigné dans l'ordre ci-après les obligations qui seront amorties à l'expiration de ce mois, savoir : N° 287—158—194—255—41—66—50—77—368—291—321—165—193—21—309—349—201—381—182—283—369—68—154—336—60—307—289—247—58—203—325—95—210.

En conséquence, les intéressés sont invités à se présenter au bureau de M. le receveur communal, à dater du 1er mai prochain, munis de ces obligations, pour en recevoir le remboursement contre leur dépôt.

Liége, le 24 avril 1838.

THÉATRE ROYAL DE LIÉGE.

Jeudi 26, entrées de faveur généralement supprimées, au bénéfice de Mmes. Clémence et Théodore, la première représentation de *un Colonel d'Autrefois*, vaudeville en un acte. — La première de *Suzanne*, vaudeville en deux actes. — La dernière du troisième acte de *Robert-le-Diable*. — La dernière du *Bal de Gustave*.

Lundi 30, la CLOTURE.

ÉTAT CIVIL DE LIÉGE DU 23 AVRIL.

Naissances : 8 garçons, 5 filles.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir :

L. B. Zezimbrouck, âgé de 70 ans, sans prof., faubourg Ste.-Walburge, ép. en 2me. noces de A. Jehin. — J. M. Mordan, âgé de 40 ans, laineur, rue Grand Henri, ép. de E. Waroux. — M. Sauveur, âgée de 38 ans, cuisinière, rue Place St.-Jacques.

Du 24. — *Naissances :* 4 garçons, 4 filles.

Décès 2 garçons. 2 filles, 1 femme, savoir :

M. E. Pirson, âgée de 82 ans, sans profession, rue Hors-Château, Ve de P. J. Dochain.

ANNONCES.

RUE DES DOMINICAINS, N° 706,

Près la salle du Spectacle.

MODES, SOIERIES,

LINGERIES ET NOUVEAUTÉS.

Mme. LARMOYER-LARMOYER

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle est de retour de PARIS, où elle a choisi les plus beaux articles de MODES, LINGERIES ET NOUVEAUTÉS qui ont paru à LONGCHAMPS.

Chapeaux et Capotes d'étoffe et de tulle, Capotes à coulisses, Chapeaux de paille d'Italie, Paille de riz, Bonnets, Mantelets et Pélérines brodés et unis; tout sort des meilleures maisons.

Plusieurs centaines de Cols, Fichus, Pélérines et Mouchoirs brodés, à des prix très-avantageux.

Au même magasin, on demande de BONNES OUVRIÈRES en MODES. 654

VENTE PUBLIQUE

D'UNE

QUANTITÉ CONSIDÉRABLE,

DE

MARCHANDISES D'AUNAGE,

LUNDI 30 AVRIL et jours suivans, à deux heures de relevée, Mme JOIRISSE-FIVÉ, fera vendre à son domicile rue Pont-d'Ile, n° 833, ses MARCHANDISES, qui consistent en indiennes, mousselines, mérinos, schals et fichus de toute espèce, coutils, bas, foulards, draps légers, etc.

A VENDRE avec facilité de paiement, UNE BONNE MAISON DE COMMERCE, très-achalandée, avec cour et bâtimens derrière, servant de magasins. Cette maison est située dans une des rues les plus commerçantes de Liége. — S'adresser rue Sœurs-de-Hasque, n° 158. 621

PENSIONNAT
de demoiselles,

PLACE SAINT-JEAN-EN-ILE, N. 811,

Le but que se proposent les supérieures de l'établissement est d'instruire les jeunes personnes qui leur sont confiées et de les former non-seulement dans les sciences profanes et dans les autres connaissances qui pourraient, dans la suite, leur être nécessaires ou utiles, mais encore dans la connaissance de la religion, de la morale et des égards réciproques que l'on se doit dans le commerce de la vie pour le rendre doux, honnête et agréable.

On continue à y enseigner le français, l'allemand, l'anglais, la lecture à haute voix, le calcul, le commerce, l'histoire, la géographie, l'écriture, le dessin, la musique, les ouvrages de main, spécialement la couture et la taille des robes.

Le prix de la pension entière est de 400 francs par an, celui de la demi-pension de 250 frs.

Les externes ne donnent, pour toute l'année, que 60 frs. Le tout se paie par trimestre et d'avance.

S'adresser aux demoiselles TITEUX, audit établissement. 632

☞ A LOUER DÈS-A-PRÉSENT, ou pour le 24 JUIN prochain, UN BEL et VASTE APPARTEMENT, très indépendamment, rue St. Jean-en-Ile, n. 794.

Idem pour le 24 juin dito, UNE MAISON, rue de la Casquette, côtée 795.

S'adresser rue des Célestines, n° 675 ter. 607

AVIS
pour surenchérir.

Me DUSART, notaire à Liége, fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 24 avril courant, il a été adjugé une

MAISON DE COMMERCE,

SISE A LIÉGE, FAUBOURG Ste-MARGUÉRITE,

Portant le n° 68 et l'enseigne de la Couronne de Roses, avec cour, bâtimens derrière, etc., moyennant la somme de 9240 francs; et qu'on peut jusqu'inclus le 4 MAI prochain, surenchérir d'un vingtième, en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal de vente. 653

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 31, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une âcreté ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidens qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liége, où se trouve aussi la Pommade du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

DE bons OUVRIERS TYPOGRAPHES, peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

---

n'auras encore qu'une faible idée de celle que j'ai ressentie à ce malencontreux Z intercalé euphoniquement entre deux i, contre les lois de la grammaire.

J'ai revu M. Mauriel mardi passé au spectacle ; il est venu nous faire visite pendant la dernière pièce, vaudeville usé que nous n'écoutions pas ; nous avons causé littérature :

— Une étude des plus attrayantes, disait Mauriel, est celle de la langue française ; avoir étudié la grammaire de Letellier pour apprendre à parler, à écrire correctement, suffit au vulgaire; mais il en existe une autre à l'usage des gens du monde, dont l'étude est indispensable comme complément d'une éducation distinguée. C'est celle de Girault-Duvivier.

Je vis, à ces mots, se dessiner, sur les lèvres de Julie, le sourire de l'autre jour.

— C'est une bonne acquisition à faire, Henriette, que celle d'un pareil livre, me dit-elle, d'un air assez narguer.

— Sans doute, lui répondis-je, et je te le prêterai.

La riposte est sans contredit anodine et peu méchante : cependant elle porta coup; car j'eus un plaisir infini à la voir se pincer la lèvre. A la fin du spectacle elle eut une déception non moins sensible : dix minutes auparavant était entré dans notre loge le major Bertier qui lui offrit son bras à la sortie, et j'acceptai celui de M. Mauriel : je n'osais presque point appuyer mon bras sur le sien ; il a dû me trouver légère comme une plume.

Vendredi 24.

C'est un triste jour que le Vendredi-Saint, même quand il fait beau ; il semble que le jeûne rigoureux imposé spécialement ce jour-là à la chrétienté, perce à travers toutes les physionomies : crainte de ne voir que des visages haves et allongés, je vais rester chez moi, et je me flatte de ne point sortir des mortifications du moment en te disant quelques mots du dernier concert de Carême, où je suis allée avant-hier avec Julie et les dames de Sarbacane. Nous étions donc *avec la société*. Cette société, ma chère, est composée de bien singuliers originaux! Je profite dans mes rapports avec elle, autant que je peux, des priviléges que m'a procurés mon ascendant personnel, mais cela ne m'aveugle nullement sur le nombre et le ridicule de ses travers.

Les sarbacanes sont incontestablement une des plus anciennes familles de la province, et je leur pardonne volontiers de parler avec un peu d'orgueil de l'antiquité de leur race. Romuald de Sarbacane suivit Godefroid de Bouillon en Palestine et fut tué à ses côtés : c'est là sans doute un glorieux souvenir, mais ce n'est pas une raison pour se croire appelés de droit à occuper les meilleures places dans un concert de carême. Les dames de Sarbacane ont été scandalisées de voir en arrivant le premier banc occupé par des dames qui ne sont pas *de la société*. Elles eurent la sottise de ne point déguiser leur mécontentement, et elles ne parlaient de rien moins que de se plaindre à un commissaire, du manque d'égards qu'on leur témoignait ; elles exprimaient même assez haut leur désappointement pour qu'aucune de leurs paroles ne fût perdue ; aussi les dames assises au premier banc prirent la liberté grande de se moquer d'elles ; ce que je n'eusse pas manqué de faire à leur place.

Je trouvai le coin du second banc retenu par M. Robin qui s'empressa de nous le céder ; je me trompe fort, ou bien il avait été envoyé là, à cette fin, par son ami M. Mauriel, dont il est, je crois, le Raton. Il fut convenu entre Julie et moi que nous l'occuperions tour à tour, elle pendant la première partie, moi pendant la seconde. Les Sarbacane se placèrent partie à côté de nous, partie sur le troisième banc. C'était chose curieuse et comique que de les entendre gromeler contre les usurpations de la bourgeoisie. Le baron de Sarbacane, le gentilhomme le plus féodal du pays, l'ennemi le plus déclaré des gouvernemens représentatifs, se prit à déblatérer contre l'article de la Constitution qui proclame l'égalité des droits.

Ceci est de sa part une faiblesse purement aristocratique : ces idées là sont dans le sang ; mais il a pour gendre un homme de finance récemment nobilisé qui est bien le nobiliâtre le plus plaisant qu'on puisse voir et entendre. Fier de l'alliance qu'il a contractée, monsieur Carette (De Carette, s'il te plaît !) ne commence jamais une phrase autrement que par : nous autres gens de la noblesse... Ce pauvre homme ! on voit qu'il souffre quand il est obligé d'adresser la parole à un roturier ; conçois-tu qu'on oublie si aisément qu'on avait pour père un garçon de caisse chez un banquier?

— Nous autres gens de la noblesse.., disait-il dernièrement à un étranger, un officier Suédois envoyé par son gouvernement en mission, dans ce pays....

— Je ne suis pas noble, monsieur, lui répondit l'étranger.

— Ah ! je croyais qu'en Suède, comme en Russie, il suffisait qu'on occupât un grade élevé dans l'armée pour obtenir des lettres de noblesse... Le beau pays, monsieur, que la Russie ! Là il n'y a que deux castes, nobles et serfs ; c'est tranché ! Là, point de cette classe mitoyenne qui envahit tout (et il montrait le banc en question). Il est clair que l'Europe en voie de dissolution depuis que l'aristocratie décline devant les empiétemens de l'ignoble roture.

Ce monsieur De Carette a pour sœur une femme non moins vaine et sotte que lui : elle a épousé le comte de Wathier, dont sa dot a servi à rétablir la fortune tant soit peu délabrée. Elle s'est bientôt si habituée à son tour aux airs impertinens qu'elle a pris pour de grands airs. Le hasard voulut, l'an passé, à une partie de chasse au château de Wathier, qu'un des chasseurs eût une chienne qu'il appelait Comtesse... C'était le jeune baron de Sarbacane, qui, par morgue et par esprit d'aristocratie autrement entendu, ne pardonne point a sa sœur d'avoir consenti à épouser un Carette, et qui manque rarement l'occasion de turlupiner son beau-frère et la sœur de son beau-frère : il avait remarqué que madame de Wathier fronçait le sourcil, chaque fois qu'il appelait sa chienne. Dès ce moment il ne cessa de répéter : « Ici Comtesse ! Apporte, Comtesse !... » Si bien que madame de Wathier finit par lui dire :

— Comtesse ! Comtesse !... Mais, Norbert, ne pouvez-vous donner un autre nom à cette bête.

— Ma foi, si cela vous vexe, répoudit l'autre assez grossièrement, j'en suis fâché : ma chienne s'appelait Comtesse avant vous.

Mais nous voilà bien loin du concert de carême, chère Zoé ; deux mots pour terminer. Julie y a été bien malheureuse. Pendant qu'elle occupait la bonne place, force adorateurs sont venus lui faire leur cour ; mais M. Mauriel n'a point paru.

L'un de ces messieurs, qui de reste n'est pas un sot, mais qui apparemment était distrait, l'aborda, et après la première phrase d'usage : Comment vous portez-vous ? s'avisa de lui demander de but en blanc :

— Comment se porte monsieur Mauriel, madame ?

— Plait-il, monsieur, lui répondit froidement Julie.

Le jeune homme tout confus de cette pataquès, perdit la tramontane et compléta sa balourdise en ajoutant :

— Pardon, madame, pardon; je voulais vous demander si vous aviez des nouvelles de M. Demassin.

Julie lui tourna le dos, et, de ma vie, je n'ai vu un homme plus embarrassé que celui qui s'enquerait si gauchement de la santé des absens.

A la seconde partie, je m'assis au coin du banc, et, à peine y étais-je installée, que M. Mauriel arriva. Il resta à côté de moi jusqu'à la fin du concert, aveugle aux regards, sourd aux insinuations de Julie qui s'évertuait de toutes les manières pour le déterminer à se retirer. Décidément elle est jalouse, jalouse jusqu'à la souffrance, et je ne le suis point d'elle; car M. Mauriel lui présenta le bras pour rejoindre la voiture et cela ne me fit rien du tout.

Jeudi 30.

Grande nouvelle, Zoé; mon frère Charles se marie dans le courant du mois prochain, et il est probable que je l'accompagnerai dans son voyage de noce. Je t'avouerai que cette perspective m'eût été plus agréable, il y a un mois qu'aujourd'hui : je suis devenue casanière et d'humeur peu nomade. J'aime mon intérieur, et les agrémens intimes du chez soi ; cependant, si Charles insiste pour m'emmener, je ne pourrai m'y refuser. J'espère bien que nous passerons par Bruxelles, et que j'aurai la joie de te presser sru mon cœur.

HENRIETTE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSIONS SOUS LES COMMUNES D'ANTHEIT, VINALMONT ET VILLERS-LE BOUILLET.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 13 de la loi du 2 mai 1837.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois du 21 avril 1810 ot 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la pétition, en date du 22 décembre 1822, enregistrée au gouvernement provincial à Liége, le 26 du même mois, sous le n° 693 du régistre particulier, par laquelle le sieur Paquô (Jean-Théodore-François), domicilié à Flône, et consorts, ont formé une demande en extention de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 12 bonniers métriques 12 perches 52 aunes, dépendant des communes d'Antheit, Vinalmont et Villers-le-Bouillet;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 13 de la loi du 2 mai 1837, Arrête:

Art. 1er. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. La députation du conseil provincial de Liége fera aussi publier ces demandes et le présent arrêté, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province.

Art. 3. Les bourgmestres de Liége, Antheit, Vinalmont et Villers-le-Bouillet, feront afficher la même demande et le présent arrêté dans leurs communes, pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine.

Art. 4. Dans les 24 heures qui suivront le jour de l'apposition de la troisième affiches, les mêmes bourgmestres adresseront à la députation du conseil provincial un certificat faisant foi de l'apposition des affiches, et mentionnant les jours auxquels elles auront été apposées.

Art. 5. La députation du conseil provincial veillera à ce que ces certificats, avec un exemplaire de chaque numéro du journal dans lequel les publications auront eu lieu, soient réunis au dossier; elle est également chargée de faire poursuivre l'instruction à l'intervention des ingénieurs des mines, et de nous transmettre ultérieurement le dossier complet avec son avis.

Art. 6. Les propriétaires de la surface sont rendus attentifs aux droits nouveaux introduits en leur faveur par les articles 9 et 11 de la loi du 2 mai 1837.

Art. 7. Les oppositions seront faites par simple requête sur timbre, et nous seront adressées, au plus tard, dans les dix jours qui suivront l'apposition de la troisième affiche; après quel délai il pourra être passé outre à la décision sur la demande. Les opposans devront faire élection de domicile à Bruxelles, en exécution de la loi du 2 mai 1837, soit dans leur pétition même, soit par acte séparé. Si les oppositions à la demande ci-dessus indiquée s'appliquaient en même temps à d'autres demandes, leurs auteurs devraient avoir soin de les fournir, ainsi que les actes d'élection de dumicile, en nombre égal à celui des demandes auxquelles ils s'opposeraient.

Art. 8. La députation du conseil provincial de Liége est chargée de pourvoir à l'exécution des articles 2, 3, 4 et 5 ci-dessus.

Bruxelles, le 9 avril 1838. NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Aux états députés de la province de Liége.

Nobles et très-honorables seigneurs,

Les soussignés, savoir: Paquô (Jean-Théodore-François), rentier propriétaire, mayeur de la commune de Flône, y demeurant; Nootz (Guillaume), propriétaire et exploiteur de mines; Charlier (Gilles et Martin), aussi propriétaires et exploiteurs de mines, ces trois derniers demeurant en la commune d'Antheit; Charlier (Etienne), domicilié à Settes, commune de Dreys, propriétaire, et la dame Dirick (Agnès), veuve de Gathot (Gilles-Joseph), propriétaire, domicilié au dit Antheit, tant pour elle que pour ses enfans, Gathot (Marie-Agnès, Marie-Josephe, Gilles-Joseph, Antoinette-Josephe, Isidore et Joséphine), lesdits soussignés formant ensemble la société de charbonnage établie sous la raison de Paquô de Flône, Charlier (Martin) et compagnie, ont l'honneur d'exposer à vos très-honorables seigneurs que, par suite d'une transaction, avenue le 16 mars 1813, par acte passé devant Capelle, notaire royal à Huy, entre ladite société et le sieur Godbille (Louis) et société, et par un acte subséquent de délimitation, fait également entre lesdites parties, le 8 novembre 1816, sous-seing privé et dûment enregistré, lesquels actes sont annexés sub n° 1 et 2 à l'opposition que les soussignés ont faite, par pétition du 16 de ce mois, à la demande en concession dudit sieur Godbille et société, dont les publications ont eu lieu, en vertu de votre arrêté du 17 août 1822, ils demandent qu'il leur soit accordé une extension à leur demande en concession, faite par pétition du 14 décembre 1818, enregistrée sous le n° 136 du répertoire et dont les publications définitives ont eu lieu en vertu de votre arrêté du 30 mars 1822.

SUIT LA DÉLIMITATION DE CETTE DEMANDE EN EXTENSION.

Au nord, du milieu du pignon et de la maison de la veuve Charlier (Philippe), où se trouve la cheminée mentionnée à l'acte de délimitation du 8 novembre 1816, la susdite maison située près du chemin de Theys de Vinalmont à Villers-le-Bouillet, à 280 aunes des bois Grimont et des Sept-Boniers;

Du point de départ susmentionné, se dirigeant à l'ouest nord-ouest, une ligne droite de sept cent sept aunes, passant à un frêne qui se trouve dans la haie de l'enclos du Sr Grevesse (Germain), laquelle haie longe le chemin de Fagnoul; ladite ligne se terminant à un chêne fourchu situé dans la terre du sieur Antoine, au chemin de sa campagne de Mabiet, à vingt aunes de l'emplacement nommé Sâ-qui-Houte;

A l'est, du chêne fourchu ci-mentionné, du nord-est au sud-ouest, une ligne droite longue de 445 aunes 8 pouces, se terminant à la borne n° 9 de la propriété de mines de houille vendues aux soussignés par le gouvernement, suivant procès-verbal d'adjudication du 14 pluviôse an XII, laquelle est située à l'angle nord-est du bois d'Alne et du chemin des Douces-Trixhes à Mabiet;

Au sud, de la borne susdite n° 9 à celle n° 26 de ladite propriété, en longeant le bois d'Alne, le fonds de Fagnoul, le bois St.-Barthélemy et Duval-Notre-Dame dit des Sept-Bonniers, jusqu'à l'angle du bois Grimont, où est située la borne n° 26 ci-relatée, et partie de sa demande de concession de la susdite société de soussignés;

A l'ouest, de la borne n° 26 du sud-sud-ouest et nord-nord-est, une ligne droite de 278 aunes, se terminant au chemin du pignon de la maison de la veuve Charlier (Philippe), d'où l'on est parti

Cette extension de demande en concession contient une surface de douze bonniers métriques, quarante-deux perches carrées et cinquante-deux aunes carrées.

Les soussignés font, pour cette demande en extension, l'offre de payer aux propriétaires des surfaces le quatre-vingtième pannier des mines que l'on extraira, ou dix cents par bonnier.

On joint à la présente un plan, en triple expédition, à l'échelle, voulue par l'article 30 de la loi du 21 avril 1810, dressé par le sieur Hoto, géomètre des mines,

Les soussignés vous prient, nobles et très honorables seigneurs, d'ordonner que les publications de cette demande soient faites le plus promptement possible, pour que l'instruction en soit réunie à leur demande prémentionnée de concession du 14 décembre 1818: et se fasse en même temps; les soussignés s'obligent surabondamment de se soumettre aux lois et réglemens sur cette matière, et ils joignent à la présente, conformément à l'art. 14 de la loi du 21 avril 1810, cinq extraits de leurs contributions dans les communes de leurs domiciles respectifs seulement.

Quoi faisant:

A Fallais,	fl. 114 49	(Signé) PAQUO (TH.).
B. Wamans,	49 08	NOOTS (GUILLAUME.)
C. Antheit,	77 95	CHARLIER (ÉTIENNE).
D. Amay,	222 58	CHARLIER (GILLES.)
E. Flône,	253 59	CHARLIER (MARTIN.)
	fl. 717 65	Veuve GATHOT née DIRICK.

Antheit, le 22 décembre 1822. pour moi et mes enfans.

Le 5 mai 1838, définitivement et irrévocablement,

Aura lieu à Vienne, sous la surveillance de l'autorité, le tirage de la VENTE par ACTIONS de la BELLE ET RICHE SEIGNEURIE DE

Deutsch-Brodersdorf

SUR LA LEITHA, EN BASSE AUTRICHE, AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES, ÉVALUÉE JURIDIQUEMENT A UN MILLION 525,000 florins, V. de V.

ET DE

L'HOTEL DE LA LANDSTRASSE, N. 381

AVEC GRAND JARDIN, A VIENNE, TAXÉ A

125,' 81 Florins, V. de V.

23,310 GAINS accessoires de fl. 50,000, 25,000, 12,500, 10,000, etc., etc.

PRIX D'UNE ACTION: VINGT FRANCS.

Sur 6 actions prises ensemble, l'on reçoit GRATIS 1 action rouge gagnant forcément.
» 10 » » » 3 actions gratis dont 2 rouges gagnant forcément.
» 15 « » » 5 » » 3 »

Un avantage particulier qu'offre cette vente et que n'a encore présenté aucune autre, ce sont des actions-prime BLEUES, dont le moindre gain sûr est de fl. 500, outre qu'elles concourent à tous les autres lots. Une telle action bleue n'est accordée qu'aux acheteurs de 500 actions à la fois. Pour faire aussi jouir de cette prérogative les preneurs d'une plus petite quantité, on fournira, sur 12 actions avec les 2 rouges pour fr. 240, un bon de participation, au porteur, pour la 40me. partie d'une action bleue.

Le paiement peut s'effectuer en remises sur notre ville; Bruxelles, en billets de banque, ou par mon mandat, après réception des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée qui est principalement chargée de cette vente, on recevra franc de port, les actions, prospectus français, ainsi qu'à son temps, le bulletin officiel de tous les numéros gagnans.

F. E. FULD, banquier et receveur général à Francfort S|M.

ADJUDICATION VOLONTAIRE SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

LUNDI 30 AVRIL 1838, aux deux heures de relevée,

En la demeure de la dame veuve *THOMSIN*, à Grivegnée, sur la chaussée, Me *DELBOUILLE*, notaire, procédera à la vente aux enchères, d'une

maison de maître,

avec un grand bâtiment, récemment construit, d'une très-grande étendue, destinée à la confection de machines à vapeur, et propre à toute espèce de fabrique, cour et environ 15 ares de jardin; le tout formant un ensemble, situé audit Grivegnée, à la chaussée, lieu dit Pré Latour.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges audit notaire, avec lequel on peut traiter de gré à gré, avant le jour fixé pour la vente.

Vente

DE

DEUX MAISONS.

Le 7 MAI 1838, à deux heures de l'après-dîner,

En l'étude et par le ministère de Me *DELBOUILLE*, notaire, il sera vendu aux enchères,

DEUX MAISONS CONTIGUES,

Situées à Liége, l'une quai de la Sauvenière, connue sous le nom de l'ancien Café du Midi, et l'autre place du Spectacle, n° 790.

Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix et toute sécurité.

S'adresser au notaire *DELBOUILLE*, lequel est chargé de placer en prêt sur hypothèque *PLUSIEURS CAPITAUX* de 10, 20 et 30 mille francs, au-dessous de l'intérêt légal. 653

BOURSES.

PARIS, LE 23 AVRIL.

Trois p. c.	80 50	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	107 50	Dito nouv. s. inté.	7 1/2
Act. de la Banque.	2700	Dette active.	21
Obl. la vil. de Par.	—	Id. passive	—
Emprunt belge.	103	Emp. rom.	103
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100 60
Banque de Belgiq.	1445	Empr. portugais.	—
Mutualité	—	Miguéliste.	—

AMSTERDAM, LE 23 AVRIL.

HOLL. Dette activ	101 7/16	Certific. à Amster.	97 7/8
Dito 2 1/2	54 3/8	POLOGNE. L. fl. 500	140 1/4
Différée	127/128	Prce. L. de Rd. 50	114
Billet de change.	25 1/4	ESPAGNE. E. Ard.	18 5/16
Obl. synd. d'am	95 3/16	Dito grd.	17 5/8
» 3 1/2.	79 3/4	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	185 1/4	» nouv.	—
» nouvelle.		» passive.	—
RUSSIE. Hope et Ce	105 5/8	AUTR. Métall. 5.	102 3/4
» 1829, 5.	105 7/8	BRÉS. Obl. à Lond.	77 3/8
Inscr. au gr. livre	69 7/8		

ANVERS, LE 24 AVRIL.

ANVERS. Det. act.	104 1/2			PRUSSE. Em. à Berl.	113	
» Det. diff.	48 1/8	A		NAPLES. Cert. Fal.	93	P
Empr. de 48 mill.	102 1/4	A		ET. ROM. Lev. 1852.	100 7/8	P
Id. de 30 mill.	93 5/8	P		Cert. à A. 1834.	100	P
HOLL. Dette. activ.	54					
Rente rembours.	—			CHANGES.		
AUTRICHE. Métalli.	106 3/4					
Lots de fl. 100.	311	A		Amsterd. C. jours.	3/8 °/o	P
» fl. 250.	450			Id. 3 mois.	—	
» fl. 500.	733	P		Rotterd. C. jours.	3/8 °/o	P
POLOG. Lots fl. 300.	116	P		Id. 3 mois.	—	
» » fl. 500.	140	P		Paris. C. jours.	pair.	
BRÉS. Em. L. 1834.	77 3/4	A		Id. 3 mois.	7/8 °/o	P
ESPAGNE. Ardoin.	18 1/2			Londres. C. jours.	40/5	
Dette passiv. 1834.	—			Id. 2 mois.	40/2	
» Différée.	6	P		Francfort. C. jours	35 11/16	
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2	A		Id. 3 mois.	35 7/16	
Dito à L.	74 3/4	P		Bruxelles et Gand.	1/8	

BRUXELLES, LE 24 AVRIL.

Dette active 2 1/2	54 3/4	A		Brasseries.	—	
Emp. Rothschild.	102 1/4	P		Tapis.	115	P
Fin courant.	102 1/4	P		Fer d'Ougrée.	101	P
Emp. de 30 mill.	93 3/4	P		Mutualité.	121	P
Fin courant.	93 3/4	P		S. C. Bruges.	—	
Emp de 1832 (4).	98 1/2			Monceaux.	—	
Act de la Soc. G.	842			Act. Réunies.	105 1/4	P
Emp. de Paris.	1790			Bornage.	—	
S. de Comm. de c.	168	P		Houyoux.	—	
B. de Belgique.	143 1/2	P		Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	109 1/4	A		Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	150			Luxembourg.	—	
Banque Foncière.	103	A		Civile.	156	A
Idem.	99	A		Herve.	—	
Flenu.	220	P		Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	148	A		Ch. de B., M. et B.	121	A
Sclessin.	133	A		Asphalt.	115	A
Soc. Nationale.	132 et	A		Holl. Dette active.	54	
Levant du Flenu.	—			Losrenten inscrit.	99 7/8	
Ougrée.	—	A		Autriche. Métalliq	106	A
Sars-Longscham.	173 1/2	A		Naples. C. Falcon.	92 3/4	A
Chemin de Fer.	99	A		Espagne. Ardoin.	18 1/2	
Vennes.	—			Fin courant.	—	
St-Léonard.	—			Prime un mois.	—	
Chatelineau.	147	P		Différée de 1830.	—	
Verreries.	—			Idem de 1835.	—	
Betteraves.	—			Passives.	—	
Verrer. de Charl.	—			Brésil. E. de Roth.	77 5/8	P
L'Espérance.	—			Rome. E. de 1833.	100 3/4	A

Imprimerie de J.-Bte NOSSENT, rue du Pot-d'Or no 622, à Liége.